



Administration générale
Direction

Décision portant désignation
en application de l'article R. 2333-120-28
du code général des collectivités
territoriales

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL DU STATIONNEMENT PAYANT,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article R.2333-120-28 II,

Vu le décret du Président de la République en date du 25 août 2022 portant nomination de Mme Fabienne BILLET-YDIER, présidente de la commission du contentieux du stationnement payant,

Vu le décret n°2024-733 du 05 juillet 2024 relatif au tribunal et au contentieux du stationnement payant,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Les personnels de greffe ci-après nommés sont désignés, en cas d'absence ou d'empêchement de la cheffe de greffe, pour assurer le greffe des audiences et tous les actes de procédure afférents à compter du 02 janvier 2025 :

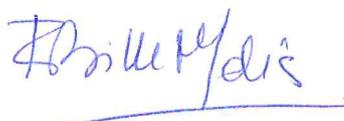
| | | |
|---------------------------|---|--|
| Madame Céline JAVAUD | Adjointe à la cheffe de greffe | Attaché hors classe |
| Monsieur Gilles DUMONT | Chef du service instruction | Attaché hors classe |
| Madame Mabika HUSSON | Adjointe au chef du service instruction | Agent contractuel de catégorie A |
| Madame Béatrice MAZABRAUD | Adjointe au chef du service instruction | Secrétaire administratif de classe normale |

Article 2 : Les personnels de greffe ci-après nommés sont désignés pour assurer l'exécution des actes de procédure prévus aux articles R.2333-120-72 et suivants du CGCT à compter du 02 janvier 2025 :

| | | |
|---------------------------|---|--|
| Madame Mabika HUSSON | Adjointe au chef du service instruction | Agent contractuel de catégorie A |
| Madame Béatrice MAZABRAUD | Adjointe au chef du service instruction | Secrétaire administratif de classe normale |
| Madame LADOUCE Nyam | Agent de greffe | Agent contractuel de catégorie C |
| Madame Laurence VIGNERIE | Agent de greffe | Adjoint administratif principal de 1ere classe |

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié aux personnels concernés et fera l'objet d'une publication (affichage dans les locaux de la juridiction ainsi qu'une publication sur le site internet de la juridiction).

Fait à LIMOGES, le 02 janvier 2025


F. BILLET-YDIER